

Section 3.—Répartition de la précipitation au Canada.

Il a été publié dans l'Annuaire du Canada, édition de 1926, un article de A. J. Connor, climatologiste du Service météorologique du Dominion, Toronto, sur la répartition de la précipitation au Canada (pp. 45-49).

Section 4.—Température et précipitation du Canada septentrional.

Un article sur le climat du Canada septentrional, accompagné de tableaux météorologiques indiquant la température et la précipitation normales déterminées dans quelques stations sélectionnées par A. J. Connor, du Service météorologique du ministère de la Marine, Toronto, a paru dans l'Annuaire du Canada de 1930 (pp. 44-54).

Section 5.—Le service météorologique du Canada.

Une étude par Sir Frederic Stupart traitant de la création de ce service et du rôle qu'il joue a paru dans l'Annuaire du Canada, édition 1922-23 (pp. 46-51).

Section 6.—Tableaux météorologiques.

On trouvera aux pages 56-66 de l'Annuaire du Canada 1927-28 des tableaux relatifs à la température et à la précipitation normales déterminées dans des stations stratégiques de chaque province, ainsi que des données sur les extrêmes de la température, et sur les moyennes d'insolation, de vent et de température. Figurent dans l'édition de 1931, pp. 50-78, des données plus détaillées, colligées par A. J. Connor, sur les moyennes mensuelles de la température et de la précipitation pour le Canada entier, ainsi que sur la couche de neige et les heures d'insolation.

Heures du lever et du coucher du soleil au Canada.*—Le tableau inséré entre les pages 00 et 00 donne l'heure du lever et du coucher du soleil dans les endroits situés aux 44°, 48°, 50°, et 52° de latitude. Ces latitudes embrassent à peu près toute la partie habitée du Canada.

Les heures sont données en heure solaire moyenne. Le moment où le soleil est au-dessus du méridien qui passe à travers un certain endroit n'est pas le même deux jours de suite et il est impossible de construire une horloge qui tiendrait le vrai temps méridien. Pour cette raison on recourt au temps moyen. Il est clair que deux endroits, à moins d'être situés exactement au même méridien, ne peuvent avoir le même temps méridien ou le même temps moyen. Il s'ensuit que pour la commodité de chaque jour et pour faciliter les horaires de transport, un système d'heure légale a dû être adopté.

La surface de la terre est divisée en zones, chacune s'étendant d'environ 7½ degrés à l'est et à l'ouest du méridien central dont l'heure locale est un nombre exact d'heures d'après Greenwich. Ces méridiens centraux sont, naturellement à 15°, 30°, 45° etc. de Greenwich. Sur l'océan les bornes des zones sont aussi de vrais méridiens, mais sur terre elles sont tirées selon les circonstances locales, ce qui est indiqué à la carte de la page 71.

En deçà d'une certaine zone toutes les horloges sont réglées de façon à indiquer la même heure, et en passant d'une zone à l'autre les aiguilles de l'horloge doivent être avancées ou reculées d'une heure.

Nous avons au Canada six zones d'heure légale: la zone de l'heure de l'Atlantique (ou 60ème méridien) qui est de quatre heures en retard sur Greenwich; la

* Avec la permission de la Société Royale d'Astronomie du Canada, les calculs publiés en regard de la page 72 et les instructions données plus bas pour faire les corrections nécessaires, sont reproduites de "The Observers' Handbook", 1931 publié par la Société.